New Nouveau Brunswick CANADA

Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Déclaration pour la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (08/03/19)

NB 332

le 19 mars 2008

FREDERICTON (CNB) - La déclaration suivante est émise par le président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, Gordon L. Porter, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars.

« Où, après tout, les droits universels de l'homme commencent-ils? Dans de petits endroits, près de chez soi - si près et si petits qu'ils ne peuvent pas être vus sur une carte du monde. Pourtant, ils représentent le monde de chaque personne : le quartier où on vit; l'école ou le collège qu'on fréquente; l'usine, la ferme ou le bureau où on travaille. Ce sont ces endroits où tous les hommes, femmes et enfants ont besoin de justice égale, de chances égales, de dignité égale, sans discrimination. Si ces droits n'ont aucune signification dans ces endroits, ils n'ont aucune signification nulle part… » [Traduction]

- Eleanor Roosevelt

Comme l'a suggéré Eleanor Roosevelt dans ce célèbre passage, les gouvernements locaux ont un rôle important à jouer pour combattre le racisme et pour encourager l'égalité. Ils ont une influence sur leurs résidents de façon quotidienne. D'autre part, les citoyens tendent à être plus engagés personnellement dans leurs gouvernements locaux. Ainsi, les municipalités sont des endroits propices à l'élaboration de politiques et de programmes et à la prise de mesures efficaces pour contrer la discrimination et bâtir des collectivités englobantes et accueillantes.

Cela me mène à mentionner un des tout nouveaux groupes qui ont été créés pour contrer le racisme, la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CMARD). La Coalition a été formée en 2005 à l'insistance de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Elle permet aux municipalités d'échanger leurs connaissances, d'élaborer des outils et de collaborer de plusieurs façons avec des villes et des groupes du Canada et d'un peu partout dans le monde.

En 2005, la Commission des droits de la personne a invité les municipalités du Nouveau-Brunswick à se joindre à la Coalition; la Ville de Saint John a relevé le défi en 2007. En effet, Saint John a adopté les dix engagements communs de la Coalition, et a accepté d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action visant à contrer le racisme et la discrimination. Dans le cadre de son engagement, la ville est en train d'établir un centre d'accueil des immigrants en vue d'aider les immigrants à trouver les ressources dont ils ont besoin pour s'établir à Saint John. Le service de police de Saint John a également établi des rapports plus étroits avec l'UNBSJ et avec d'autres groupes à la suite d'incidents raciaux qui visaient des étudiants chinois.

Bien que le Canada ait un système bien établi de lois sur les droits de la personne, le racisme et la discrimination sont encore sources d'obstacles pour certaines personnes et certains groupes. L'an dernier, 13 plaintes ont été déposées basées sur la race et la couleur de la peau, et 12 autres plaintes ont été déposées basées sur l'ascendance, le lieu d'origine et l'origine nationale. Ensemble, ces plaintes représentent 10 pour cent de la charge de cas de la Commission.

Ce nombre peut sembler peu élevé, mais les répercussions du racisme sur les particuliers et les collectivités ne devrait pas être sous-estimées. Le racisme peut diviser les collectivités, paralyser des particuliers et enchâsser les iniquités historiques. De toute évidence, il peut aussi miner les efforts visant à attirer et à retenir des immigrants dans nos villes.

La Commission des droits de la personne ne peut pas combattre le racisme seule. Heureusement, il y a d'autres organismes qui combattent le racisme. Je félicite la Ville de Saint John de s'être jointe à la Coalition, et j'encourage d'autres municipalités à faire de même. J'invite également les Néo-Brunswickois à appuyer les divers groupes qui combattent le racisme, et à contribuer à faire du Nouveau-Brunswick un endroit où tous et toutes se sentent bienvenus.

2008-03-19

PERSONNE-RESSOURCE : Francis Young, agent des droits de la personne, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 506-453-2301 ou 1-888-471-2233.

2008-03-19

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité